



Commune de Sainte-Anastasie

Département du Gard (30)

Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

● ● ● **PLU**

6.2. SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Approbation du PLU : DCM du 04/02/2020

Prescription de la Modification Simplifiée n°1 du PLU : DCM du 14/06/2022

Approbation de la modification n°1 simplifiée du PLU : DCM du



ADELE-SFI Urbanisme

434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adele-sfi@adelesfi.fr
www.adelesfi.fr

ADELE ● ● ●
SFI
URBANISME

Pièces constitutives de l'annexe

6.2. Servitudes d'Utilité Publique

6.2.a. Liste et fiche des Servitudes d'Utilité Publique

- Listes des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)
- Fiches des Servitudes d'Utilité Publique
 - Servitude AC1
 - Servitude AC2
 - Servitude AR6
 - Servitude AS1
 - Servitude I4
 - Servitude A5
 - Servitude PM1
 - Servitude PT2
 - Servitude PT3
 - Servitude T5

6.2.b. Plan des Servitudes d'Utilité Publique (1/10 000^{ème})



Commune de Sainte-Anastasie

Département du Gard (30)

Modification Simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

● ● ● PLU

6.2.a. Liste et fiches des Servitudes d'Utilité Publique

Approbation du PLU : DCM du 04/02/2020

Prescription de la Modification Simplifiée n°1 du PLU : DCM du 14/06/2022

Approbation de la modification n°1 simplifiée du PLU : DCM du



ADELE-SFI Urbanisme

434 rue Etienne Lenoir
30 900 Nîmes
Tél./Fax : 04 66 64 01 74
adele-sfi@adelesfi.fr
www.adelesfi.fr

ADELE ● ● ●
SFI
URBANISME

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
Commune de SAINTE ANASTASIE

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
I – Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
Patrimoine naturel				
AS 1 Eaux	Servitudes attachées à la protection des eaux potables	Articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique	- "Forage de la Combe Saint Adouin" DUP du 12/07/1999 et du 17/02/2004 - " champ captant de Nîmes-Comps" DUP du 11/10/1998(Arrêtés de DUP + plan PPC en PJ)	ARS Occitanie Délégation départementale du GARD 6, rue du Mail 30906 NÎMES Cedex 2
Patrimoine culturel				
AC1 Monuments historiques	Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques	Articles L. 621-1 et suivants du code du patrimoine	- Grotte préhistorique de Labaume-Latrone : classé MH le 19/05/1941 - Oppidum de Casteviel : inscrit inv. MH le 20/12/1979 - Ancien prieuré Saint-Nicolas-de-Campagnac inscrit inv. MH le 05/02/1987 - Eglise de Russan : inscrit inv.MH le 16/03/2005 (arrêtés + plans en PJ)	- DRAC Occitanie - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (UDAP)2 rue Pradier - 30000 Nîmes
AC2 Monuments naturels et sites	Servitudes relatives aux sites inscrits et classés	-Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	Ensemble formé par le site des Gorges du Gardon : classé le 23/08/2013	- DRAC Occitanie - Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gard (UDAP)2 rue Pradier - 30000 Nîmes
II – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements				
Energie				
14 Electricité	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes	Articles L. 323-3 à L. 323-10 du code de l'énergie	- Ligne aérienne 400 000 volts 2 circuits TAMAREAU-TAVEL 1 et 2 (Contribution RTE + plan en PJ)	RTE - Groupe Maintenance Réseau Cévennes18 boulevard Talabot – CS 70005 30035 NÎMES CEDEX 01
Canalisations				
AS Canalisations	Servitudes pour l'établissement des canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Articles L. 152-1 et L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime	Arrêté n° 9402647 du 21/11/1994 instituant une servitude pour l'établissement de canalisations publiques d'assainissement dans les terrains privés au hameau d'Aubarne, commune de Sainte-Anastasie	Commune de Sainte-Anastasie et Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
Communications				
TS Dégagement aéronautique	Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Nîmes-Garons	- Article L650-1 du Code des transports, - Arrêté du 7 juin 2007 modifié fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques, à l'exclusion des servitudes radioélectriques	Aérodrome Nîmes-Garons	Service Technique de l'Aviation Civile (STAC)

Communications électroniques				
N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
PT2	Servitudes de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques	- Articles L. 54 à L. 56-1 et articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques; - Article L. 5113-1 du code de la défense;	- Liaison hertzienne tronçon : BROUZET LES ALES/MONT BOUQUET n°ANFR 0300140070 – NIMES/CAPITELLES n° ANFR 0300140063 - Décret du 18/03/2008 (en PJ) - Liaison hertzienne tronçon : NIMES/CAPITELLES n° ANFR 0300220001 – VENEJAN/LOMBREN ET DARBOUSSIER n° ANFR 0300220024 – décret du 16/08/1989 (en PJ)	SGAMI-SUD 54 boulevard Alphonse Allais 13014 MARSEILLE FRANCE TELECOMSDR/GA RS 707 avenue du Marché de la Gare 34933 MONTPELLIER CEDEX 9
PT3	Servitudes attachées aux réseaux detélécommunications	Articles L.45-9 et L.48 du code des postes et des communications électroniques	- Artère souterraine de télécommunications par fibre optique F 427 NIMES/ALES Arrêté de DUP du 19/04/1995 (en PJ)	FRANCE TELECOM 707 avenue du Marché de la Gare 34933 MONTPELLIER CEDEX 9
III – Servitudes relatives à la défense nationale				
AR6	Servitudes pour l'exécution des exercices de tir, marches manœuvres ou opérations d'ensemble	article L.2161-1 du code de la défense	Servitude n° 300 189 01 (contribution Armée en PJ)	Ministère des armées Unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Montpellier (USID)BP 6066 34086 MONTPELLIER CEDEX 4
IV – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques				
Sécurité publique				
PM1	Plans de prévention des risques naturels prévisibles	article L. 562-1 du code de l'environnement	- PPRi communal approuvé le 16/09/2016(arrêté en PJ)	DDTM du Gard

SERVITUDE AC1

SERVITUDE AC2

SERVITUDE AR6

SERVITUDE AS1

SERVITUDE I4

SERVITUDE A5

SERVITUDE PM1

SERVITUDE PT2

SERVITUDE PT3

SERVITUDE T5